

## CONDITIONS GÉNÉRALES

**ARTICLE 1 :** Le dossier d'inscription doit être dûment rempli, daté, signé et accompagné du règlement. À réception de ce dossier, vous recevrez un accusé de réception vous confirmant votre inscription définitive. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des règlements ne pourra être retenu.

**ARTICLE 2 :** Aucune inscription ne peut être définitivement acceptée par téléphone.

**ARTICLE 3 :** Le forfait annuel peut être réglé comptant au moment de l'inscription ou en plusieurs versements encaissables selon l'échéancier proposé. Dans le cas d'un paiement échelonné, le forfait annuel est dû en totalité même si l'étudiant décide d'interrompre l'enseignement avant la fin de l'année universitaire en cours.

**ARTICLE 4 :** Tout litige dû au non respect de l'article 3 sera soumis aux tribunaux compétents de Bordeaux.

**ARTICLE 5 :** Dans le cas d'un désistement à l'encadrement annuel, signalé par lettre recommandée au plus tard 8 jours avant la rentrée, les frais d'inscription et 10 % des frais de scolarité (le montant en 1 versement étant la référence) resteront acquis à FORMA-PASSION. Après ce délai, il n'y aura aucun remboursement possible, toute scolarité commencée sera intégralement due.

**ARTICLE 6 :** En cas d'intégration dans une école avant le jour de la rentrée, toutes les sommes versées seront remboursées (exceptés les frais d'inscription) sur présentation de l'attestation d'inscription dans l'école, envoyée par Lettre Recommandé avec AR. En cas de réussite à un concours en cours d'année, et sur présentation de l'attestation de réussite, l'élève se verra remboursé les échéances non échues ou un prorata dans le cas d'un versement en une fois.

**ARTICLE 7 :** L'exclusion d'un cours pour indiscipline est prévue. En cas de récidive, la Direction peut décider de l'exclusion définitive de l'étudiant, cette décision ne pouvant en aucun cas entraîner un remboursement quelconque des frais de scolarité.

**ARTICLE 8 :** La Direction se réserve le droit de suspendre les cours si les conditions l'y obligent (cas de force majeure).

**ARTICLE 9 :** Tout différend opposant élèves et enseignants doit être soumis à la direction qui, seule, a le pouvoir de trancher.

**ARTICLE 10 :** Le règlement Intérieur de l'établissement sera remis pour signature dès la rentrée.

Fait à.....le.....

SIGNATURE obligatoire (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER

- + 8 enveloppes (110 x 220) timbrées au tarif en vigueur, aux nom et adresses des parents
- + 3 photos d'identité récentes, agrafées sur la première page du dossier
- + 3 bulletins trimestriels des 2 années scolaires précédentes

Adressez ce dossier complet et signé, accompagné de vos règlements à:  
FORMA-PASSION : 29, Rue de l'École Normale - 33200 BORDEAUX

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA MIS SUR LISTE D'ATTENTE**

### Comment avez-vous connu FORMA-PASSION ?

- + Salon : .....
- + Presse (préciser) : .....
- + Autres (préciser) : .....

**FORMA-PASSION, POUR FAIRE D'AUJOURD'HUI VOTRE RÉUSSITE DE DEMAIN.**